



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## politique de l'emploi

Question écrite n° 12481

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur le gisement important d'emplois et de croissance dans le secteur touristique. Il désire connaître ses intentions afin d'exploiter au mieux ce gisement.

### Texte de la réponse

La France reste la première destination mondiale avec 82 millions d'arrivées de touristes étrangers en 2007, devant l'Espagne et les États-Unis. Mais le constat mérite d'être nuancé car elle n'est qu'au troisième rang en termes de recettes enregistrées au titre des activités touristiques, derrière les États-Unis et l'Espagne. Il est vrai également que, d'une part, le tourisme croît moins vite en France que dans le reste du monde et que, d'autre part, sa place relative dans le produit intérieur brut a baissé (de plus de 7 % à 6,2 %). Au 31 décembre 2006, les effectifs salariés dans les activités caractéristiques du tourisme, en France, représentaient 806 580 emplois (source : Memento du tourisme, édition 2007, direction du tourisme) (probablement moins en équivalents temps plein) et plusieurs centaines de milliers d'emplois induits, notamment au moment des pics d'activité saisonniers. La majorité de ces emplois - environ 85 % - est concentrée dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants, pôle traditionnel central du tourisme. Un nouveau pôle se développe : celui des loisirs (bien-être, culture, sports, animation, remise en forme, etc.). Les emplois du tourisme sont aussi divers que les branches professionnelles qu'ils recouvrent. Ce sont surtout des emplois de service, non délocalisables. Environ 60 % de ces emplois sont saisonniers. Par ailleurs, la plupart de ces emplois, souvent faiblement qualifiés, est concentré dans de très petites entreprises. Face à la réalité d'une concurrence mondialisée, à l'émergence de nouveaux canaux de distribution comme Internet et à l'évolution des critères et comportements d'achats, il est essentiel que le secteur du tourisme se modernise à l'instar des autres secteurs économiques pour profiter des perspectives du doublement du marché mondial d'ici à 2020 selon l'Organisation mondiale du tourisme. Le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, conscient de cet enjeu, entend exploiter au mieux le gisement de croissance et d'emplois que représente le secteur touristique. Pour atteindre cet objectif, il a été mis en oeuvre plusieurs chantiers. Dans le cadre du projet « destination France 2020 », il a été décidé de réaliser « l'analyse stratégique de la demande touristique dans les quinze prochaines années » afin d'analyser les forces et les faiblesses de notre offre touristique à échéance de 2020 et la capacité de notre pays à répondre aux demandes des futurs touristes. Cette mission rendra ses conclusions début mars 2008. Il a également été décidé de mener rapidement à bien la modernisation du classement des hébergements de tourisme avec la prise en compte dans les critères de classement de critères qualitatifs portant sur la qualité du service rendu. Par ailleurs, une vaste réflexion sur la formation professionnelle dans le domaine du tourisme a été initiée afin d'en faire une formation d'excellence, compétitive. A cette fin, il a été confié une mission à M. Jean-Jacques Descamps, ancien secrétaire d'État au tourisme. Cette dernière a pour objectif de formuler des propositions quant à l'opportunité de la constitution en France d'un pôle d'enseignement et de recherche aux métiers du tourisme à vocation internationale, afin d'exploiter les synergies possibles entre l'ensemble des industries à caractère touristique. Les résultats de cette mission sont attendus prochainement. Enfin, les ministres concernés entendent engager

résolument notre pays dans la voie du développement durable en matière touristique selon les indications de l'agenda européen et souhaitent promouvoir également le tourisme d'affaires qui génère 8 milliards d'euros de retombées annuelles directes ou indirectes et qui emploie près de 300 000 personnes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12481

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Consommation et tourisme

**Ministère attributaire :** Consommation et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 2007, page 7749

**Réponse publiée le :** 18 mars 2008, page 2282